

RÉPUBLIQUE DE BULGARIE ASSEMBLÉE NATIONALE – QUARANTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

DÉCISION

PORTANT SUR L'ADOPTION D'UNE PRISE DE POSITION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE CONCERNANT LE PROJET DE PROGRAMME DE LA RÉPUBLIQUE DE BULGARIE DE SA PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE (1^{ER} JANVIER – 30 JUIN 2018)

L'Assemblée Nationale de la République de Bulgarie,

Conformément à l'article 86, alinéa 1, de la Constitution de la République de Bulgarie,

Guidée par la conviction que la première Présidence bulgare du Conseil de l'Union Européenne est une opportunité pour la République de Bulgarie de renforcer son rôle dans la définition de l'ordre du jour de l'UE et d'œuvrer, en coopération avec les autres États membres et les institutions européennes, en faveur de l'intérêt commun, et en réponse aux attentes des citoyens pour une Europe sûre, solidaire, unie et sociale,

Considérant la Présidence du Conseil de l'UE comme une importante mission nationale susceptible de présenter la Bulgarie comme un intermédiaire avisé, constructif et correct dans les débats clés européens qui s'annoncent,

Reconnaissant le rôle accru des parlements nationaux suite au Traité de Lisbonne pour la définition et la mise en œuvre des priorités inscrites à l'ordre du jour européen,

Soulignant l'importance de la dimension parlementaire pour la réussite de la Présidence bulgare du Conseil de l'UE ainsi que son empressement de soutenir le gouvernement dans les démarches et les initiatives importantes planifiées,

Rappelant une fois de plus son engagement et sa politique cohérente de recherche d'entente et de coopération entre les forces politiques représentées au Parlement concernant la Présidence bulgare du Conseil de l'UE et la mise en place d'une bonne ambiance de transparence et de visibilité du processus décisionnel de l'UE,

A DÉCIDÉ:

1. Exprime son soutien de principe aux priorités annoncées dans le projet de Programme de la Présidence bulgare du Conseil de l'UE, en s'associant à ses principaux messages de consensus, de compétitivité et de cohésion, ainsi qu'à la devise "L'union fait la force".



- 2. Propose au gouvernement, lors de l'adoption définitive du Programme, de respecter les thèmes listés ci-après que l'Assemblée nationale identifie comme prioritaires pour l'Union Européenne et pour la République de Bulgarie à court et à long terme:
 - 2.1. Budget européen, Politique de cohésion, Politique agricole commune
 - Assurer un cadre financier pluriannuel susceptible de garantir, pour la période postérieure à 2020, la poursuite des politiques européennes performantes conduisant à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Union en matière de cohésion, de compétitivité accrue, de croissance économique et création d'emplois de qualité, de progrès social et de lutte contre la pauvreté;
 - Maintenir la politique de cohésion comme un des instruments fondamentaux visant à une convergence économique et sociale axée sur une répartition équitable des fonds entre les États membres ; adopter une approche constructive dans la politique régionale en associant de manière différentielle l'aide aux régions moins développées aux outils financiers;
 - Confirmer la Politique agricole commune comme une politique communautaire solide et financièrement appropriée, en approuvant le régime de paiement unique à la surface et le soutien lié à la production, en vue de garantir le développement durable de ce secteur clé de l'économie européenne;

2.2. Défense, Sécurité et Migration

- Aboutir à un consentement de finalisation de la réforme du Régime d'asile européen commun (RAEC), y compris l'adoption du règlement de Dublin révisé, en mettant l'accent sur la mise en œuvre de mesures axées sur la prévention de la migration illicite et du trafic de personnes humaines;
- Donner la priorité à la lutte contre le crime organisé et le terrorisme en garantissant une meilleure coopération et échange d'informations et de données entre les services de sécurité des États membres, et en adoptant un nouveau cadre juridique pour le fonctionnement du système d'information Schengen;
- Souligner le rôle actif de la Bulgarie dans le domaine de la défense : ses efforts axés sur l'intensification de la coopération et l'élaboration d'une politique commune efficace visant à améliorer la sécurité de l'UE et de ses citoyens ; engagement permanent de soutien solidaire aux États membres situés sur les frontières extérieures de l'UE, y compris un contrôle renforcé aux frontières ; soutien pour l'adoption d'un Programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense et promotion des projets dirigés par le Fonds européen de défense.



2.3. Le modèle social européen. Éducation, jeunesse et culture

- Soutien aux principes du Pilier européen des droits sociaux qui se déclinent autour de trois axes majeurs : égalité des chances et accès au marché du travail ; conditions de travail équitables ; protection sociale et insertion;
- Maintien et développement des mécanismes existants, dont le Fonds social européen, pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- Continuer les efforts en vue de la finalisation des pourparlers sur la révision de la Directive relative aux travailleurs détachés, en respectant autant que possible les intérêts des États membres où le salaire dans les secteurs les plus sensibles est au-dessous de la rémunération moyenne européenne, tout en garantissant la libre circulation des personnes ;
- Coordination renforcée par rapport aux soins médicaux ;
- Regroupement du thème multidimensionnel de l'avenir du travail avec le thème du soutien à l'entreprenariat et à la création d'emplois, en accentuant sur les mesures faisant augmenter l'embauche des jeunes grâce à une formation de qualité et au développement de compétences à même de répondre aux exigences de l'économie moderne;
- Soutien, dans le cadre des prochaines négociations sur le Cadre financier pluriannuel, des programmes, mesures et initiatives concernant l'enseignement, à commencer par Erasmus + en tant qu'un programme ayant prouvé son rôle et sa contribution pour l'amélioration de la qualité de l'éducation et de l'enseignement au sein de l'UE, et pour l'encouragement de la mobilité et de la participation active des citoyens;
- Affirmation de la culture comme un des principaux vecteurs du développement de l'Union Européenne, de la restauration de la confiance des citoyens dans le projet européen et du ralliement aux valeurs européennes, afin de contrecarrer la montée des mouvements antieuropéens radicaux ; élever le niveau d'information sur les objectifs, les initiatives et les manifestations prévues dans le cadre de "L'année européenne du patrimoine culturel 2018".

2.4. Économie compétitive, marché numérique

- Efforts pour accélérer le processus de la mise en place du Marché unique numérique en vue d'accroître la compétitivité de l'économie européenne, d'encourager la croissance économique et d'augmenter les opportunités des usagers pour une exploitation efficace de l'espace Internet;
- Création de conditions de sécurisation des réseaux et de l'information, et réglementation de la confidentialité des données privées;
- Efforts pour la mise en place d'instruments de financement appropriés pour soutenir les petites et moyennes entreprises, et pour l'allègement des charges administratives - condition



préliminaire pour la bonne réalisation de l'Initiative d'appui aux start-ups ou aux entreprises en croissance;

2.5. Élargissement et coopération régionale

- Donner une nouvelle impulsion au processus d'élargissement de l'UE vers les pays des Balkans occidentaux comme une garantie de stabilité, de développement économique et de progrès social en Europe du Sud-Est tout comme sur le continent tout entier, notamment par des initiatives et des mesures concrètes, à savoir : le soutien aux réformes dans les payscandidats afin qu'ils puissent répondre plus vite aux critères d'adhésion; implication plus complète des pays de la région à l'accomplissement des objectifs stratégiques de l'UE; focalisation sur les liens entre les pays-candidats eux-mêmes et avec les États membres de la région, à tous les égards : économique, énergétique, numérique, transports, communications, facilitation des relations entre les gens;
- Adoption, à la réunion du Sommet prévue à Sofia, d'un document final sur les pays des Balkans Occidentaux réaffirmant la volonté politique de l'Union Européenne d'adhésion des Balkans occidentaux, et la poursuite des efforts pour le doter d'une Feuille de route précisant les initiatives concrètes, les engagements et les délais indicatifs pour leur réalisation:
- Affermissement de la visibilité de la Région de la mer Noire, y compris en l'associant avec celle de la Région du Danube, en tirant pleinement parti du potentiel et des instruments propres aux stratégies macrorégionales de l'UE;
- La mise en application des résultats du Cinquième sommet du partenariat oriental, visant à établir un espace démocratique, durable, de stabilité et de prospérité dans les pays du partenariat oriental, comme une des priorités du trio de présidences Estonie, Bulgarie, Autriche.
- 3. Encouragement du gouvernement bulgare à œuvrer pour la prise de décisions pondérées, visant à perdurer l'unité entre les États membres de l'UE et à réaliser les priorités stratégiques de l'Union Européenne, tout en canalisant ses efforts pour obtenir des résultats concrets pendant les six mois de sa Présidence.
- 4. Les ministres devront informer régulièrement les commissions parlementaires compétentes du progrès de la mise en œuvre des priorités de la présidence bulgare; les résultats des réunions du Conseil européen devront être présentés à l'Assemblé Nationale.
- 5. Le Programme de la République de Bulgarie de sa présidence du Conseil de l'UE devra être présenté à l'Assemblée nationale après son adoption par le Conseil des ministres.

01.12.2017